# **CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS**

# ANNEXE 1 NORMES DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR D'INFORMATIQUE ISI

Dans le but d'assurer une bonne qualité d'enseignement et de maintenir le bon fonctionnement des équipements, les règles suivantes sont appliquées :

#### Absences et retards

Vous vous exposez à un échec, sans droit à l'examen de reprise, si vous manquez plus de 15 % des heures de classe dans un cours. Si vous vous absentez le jour d'un examen, vous aurez 0 % à cet examen. Seule la direction des études pourrait vous autoriser à faire l'examen un autre jour. Le billet du médecin n'est pas nécessairement une justification suffisante. Chaque cas sera évalué à son mérite et un montant de 25 \$ minimum s'appliquera. L'accès à un cours peut vous être refusé jusqu'à la pause si vous êtes en retard.

La norme du 15 % et du 20 % d'absence est applicable uniquement lorsque justifiée et inévitable. Vous devez donc téléphoner pour signaler votre absence et rencontrer la direction pédagogique à votre retour pour justifier votre absence.

#### **Examens**

Dans les cours où il y a des travaux pratiques et des examens, le résultat des examens doit être d'au moins 50 % pour que les travaux soient notés. Le droit aux notes de cours sera réservé à l'examen final dans certains cours. Les quiz et les examens intra seront toujours sans droit aux notes. Les examens corrigés sont remis aux étudiants pour consultation et ensuite récupérés par les professeurs pour archivage.

Afin d'éviter le plagiat lors des examens :

- Il est interdit de sortir de la classe et ce, sous aucun prétexte. Si un étudiant quitte la salle de cours, il doit remettre son examen au professeur qui considérera l'examen comme terminé.
- Aucun document, sac, porte-document ne doit être sur le bureau. Chaque étudiant devra veiller à libérer l'espace de son bureau avant le début de l'examen. Le formateur s'assurera de l'application de cette norme.
- L'utilisation d'appareil électronique, cellulaire ou autre est interdite. Tout manquement à cette norme mettra fin à l'examen.

# **Travaux pratiques**

Les travaux pratiques devront obligatoirement se faire en équipe de 2 ou 3 personnes. Afin que la note de l'examen final soit considérée, les travaux pratiques devront être remis avant l'examen final. Les travaux pratiques seront présentés au groupe par le formateur à la période qui suivra l'examen.

#### Révision du résultat

Tel que spécifié dans notre PIEA approuvée par le MEQ, vous disposez d'un délai de dix (10) jours ouvrables après la remise du résultat ou après l'inscription du résultat dans l'intranet pour demander à la direction une révision de notes.

#### Examen de reprise

Vous aurez droit à un examen de reprise seulement si:

- a) vous avez obtenu une note d'au moins 45 % sur l'ensemble des évaluations d'un cours;
- b) vous vous êtes absenté à moins de 15 % des heures de classe de ce cours;
- c) tous les examens et travaux pratiques ont été faits;
- d) vous déboursez un montant minimum de 25 \$.

Si ces quatre conditions ne sont pas remplies, vous devrez reprendre le cours.

Un examen de reprise remplace les examens réguliers théoriques du cours. Une note d'au moins 50 % doit être obtenue à l'examen de reprise pour que les travaux et examens pratiques soient pris en compte. À la suite d'un examen de reprise, la note finale au bulletin sera d'un maximum de 60 %. L'examen de reprise doit être fait dans un délai de 2 semaines suivant l'inscription du résultat dans l'intranet.

#### Reprise de cours :

La reprise d'un cours entraîne des frais additionnels et se fait au moment où il y a des places disponibles.

- La reprise du premier cours est gratuite.
- La reprise du deuxième cours et les suivants seront facturés à plein tarif

#### Préalables :

Pour avoir accès au projet et au stage, vous devez avoir réussi tous les cours du programme. Les frais de scolarité doivent être acquittés avant le stage en entreprise. Il est à noter que le projet final peut nécessiter une présence en classe de 7 h 30 par jour.

#### **Nourriture**

Il est strictement interdit de boire, de manger ou de fumer en dehors des lieux aménagés spécialement à cet effet.

# Cellulaire

Il est de rigueur de fermer votre cellulaire lorsque vous entrez dans le collège.

# Conseil pédagogique

Afin d'éviter toute partialité, nous avons décidé que dorénavant un conseil pédagogique analysera les dossiers des étudiants présentant des problèmes de comportements et d'échecs répétés afin de décider des mesures à prendre.

Ce conseil sera composé de la directrice générale, du directeur pédagogique et des professeurs impliqués.

# <u>Plagiat</u>

Veuillez noter que tout plagiat ou fraude, toute tentative de plagiat ou de fraude, tout plagiat ou cooperation frauduleuse, lors d'un test ou d'un examen conduit automatiquement à un zéro (0). En cas de plagiat ou de fraude dans le travail demandé par l'enseignant, le ou les contrevenants se verront infliger la sanction suivante:

• Si plus d'un étudiant participe au plagiat ou a la fraude, chaque étudiant se voit attribuer une part de la note proportionnelle au nombre de participants au plagiat ou à la fraude;.

• Si un seul élève est reconnu coupable, le résultat sera la moitié de la note qu'il aurait normalement obtenue.

Tout élève qui répète le plagiat se voit automatiquement attribuer la note de zéro (0) pour l'évaluation pour laquelle la récidive a eu lieu.

L'Institut se réserve toujours le droit d'expluser un étudiant pour toute faute liée au plagiat ou à la fraude et ce, sans nécessité de récidive.